

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
03/12/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Absents : 0
Absents avec
procuration : 1
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M : N° 11-05
Objet : Projet
construction d'une stèle.
Plan de financement.
Demande aides
financières.

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absent excusé :
M. AMOUROUX (Procuration M. SANS)

Madame AGUILA a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 h 30

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Boussens a une longue et riche histoire « gazière et pétrolière » : d'abord avec le gisement de Saint-Marcet, puis avec la Régie Autonome des Pétroles (la RAP), enfin avec Elf-Aquitaine : ses laboratoires, le centre de formation André Bouillot (le CISFAB) et pour terminer avec TOTAL et sa carothèque toujours en activité.

Monsieur le Maire explique qu'il serait opportun de rappeler ces décennies de l'histoire de la commune. Il propose qu'une stèle « souvenir » soit érigée à l'entrée sud de la commune, au rond-point, proche de la zone industrielle. Il ajoute que les études et la réalisation seront faites par les élèves du Lycée Paul Mathou, de Gourdan-Polignan, « section génie Civil ».

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel de la réalisation de cette stèle s'élève à 48 003,30 € HT et que le financement prévisionnel serait le suivant :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Fournitures et travaux HT :	48 003.30 €	Subvention Région :	11 500.00 €
TVA :	9 600.66 €	Subvention Total Energies :	7 500.00 €
		FCTVA :	1 425.70 €
		Fonds Propres Commune	37 178.26 €
TOTAL TTC :	57 603.96 €	TOTAL TTC :	57 603.96 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'ériger une stèle à l'entrée sud de la commune en souvenir de l'histoire « gazière et pétrolière » de Boussens,
- de confier la conception et la réalisation aux élèves du Lycée Paul Mathou, de Gourdan-Polignan, « section génie Civil »,
- d'adopter le plan de financement suivant :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Fournitures et travaux HT :	48 003.30 €	Subvention Région :	11 500.00 €
TVA :	9 600.66 €	Subvention Total Energies :	7 500.00 €
		FCTVA :	1 425.70 €
		Fonds Propres Commune	37 178.26 €
TOTAL TTC :	57 603.96 €	TOTAL TTC :	57 603.96 €

- d'inscrire la dépense sur le budget communal 2025
- de demander l'aide de la Région et de Total Energies
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **17.12.2024**
Pour copie conforme

En mairie, le 16 décembre 2024

Le Maire
Christian SANS

